

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mr ALLAFRANCHINO Pierre, Mr BOIS Bernard, Mr DORNE François, Mr GUEZE Daniel, Mme LAUTROU Lucile, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mme ROSTAIND Françoise.

Absents : Melle CHASTAGNARET Stéphanie, Mr VACHER Régis

Secrétaire de séance : Mr MACHISSOT Ginette

Deux modifications sont à apporter au compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2012 :

- François DORNE fait modifier dans la partie « Route des Fanges », Mr DORNE fait savoir qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.
- Mr VACHER était excusé lors de ce Conseil Municipal

Après ces modifications, accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **PRESENTATION DU SCOT CENTRE ARDECHE PAR MME GAGNARD, CHARGÉE DE MISSION**

Présentation d'un diaporama par Mme GAGNARD concernant le SCOT CENTRE ARDECHE, reprenant l'historique, les avantages du SCOT et ses contraintes.

Questions réponses sur cette présentation

L'initiative d'adhérer à un SCOT est de la compétence des communes ou de leurs groupements. Le Préfet ne fait que valider le périmètre.

## **DELIBERATION COMPETENCE SCOT**

Suite à la présentation du SCOT Centre Ardèche par Mme GAGNARD, chargée de mission, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au SCOT CENTRE ARDECHE et d'en déléguer la compétence à la Communauté de Communes du pays de Vernoux

A l'unanimité des membres, le conseil municipal souhaite adhérer au SCOT Centre Ardèche et déléguer la compétence à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de Châteauneuf de Vernoux aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Il informe également l'assemblée qu'une personne de la commune : Mme MAILLOT Nicole serait intéressée par cette mission temporaire.

Il propose au Conseil Municipal :

- de créer un emploi d'agent recenseur (agent non titulaire)
- de nommer par arrêté municipal Mme MAILLOT Nicole en qualité d'agent recenseur
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur

Après discussion et délibération, unanimement les membres du Conseil Municipal :

- décident de créer un poste d'agent recenseur à temps complet (35h) pour la période du 17 janvier 2013 au 16 février 2013, rémunéré sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 308.
- Demande à Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté nommant Nicole MAILLOT en qualité d'agent recenseur sur l'emploi ainsi créé.
- Demande l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2013.

Il convient également de délibérer sur la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement.

Le coordonnateur communal sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Ses missions consistent essentiellement à assurer l'encadrement de l'agent recenseur et le suivi en continu de la collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, Mademoiselle NALLET Aurore, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie, comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2013.

## **COLIS DE NOEL 2012**

Monsieur le Maire énonce la liste des personnes bénéficiaires (personnes de plus de 70 ans) :

- 14 personnes seules sont concernées (CACHARD Maria, CHAUCHE Marcel, CHUCTZER Charles, COURTIAL Alice, DE CAMBIAIRE Emile, DORNE Renée, FOMBARLET Ginette, GREVE Berthe, MAURIN Yves, PASTRE Paul, PEYRAT Marinette, PUVIS DE CHAVANNES Pierre, SAGNARD Marie, WALTZ Guy)
- 3 membres du personnel de la Mairie
- 5 couples (CACHARD Armand et Denise, DORNE Robert et Aline, HUGRON Daniel et Reine, BOETTI Daniel et Claudine, MARIAC Max et Paulette)
- 1 personne en résidence (Mme DORNE Lina)

Cette année, il est décidé de composer des colis avec des produits locaux et bio.

Les colis des personnes seules seront d'un montant de 34.90 € et pour les personnes en couple, ce sera un colis de 50.10 €

Pour Mme DORNE Lina en résidence à l'hôpital, afin de ne pas créer des distensions au niveau des pensionnaires, la commune de Vernoux centralisera et offrira le même colis aux pensionnaires des deux communes.

## **LICENCIEMENT MME FELIX : PROJET DE DELIBERATION**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal du courrier qu'il va adresser au Centre de Gestion concernant Mme FELIX Corine :

*« Suite à l'avis favorable de la Commission Paritaire de catégorie C du 28 septembre 2012 concernant le licenciement de Mme FELIX Corine, adjoint administratif de 1ère classe, je voudrais porter à votre connaissance les faits suivants :*

*Mme FELIX Corine, Adjoint administratif à temps complet à la commune de VERNOUX EN VIVARAIS depuis le 11/04/1986 a été recrutée par voie de mutation à mi-temps à la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX le 02 /12/2003.*

*En congé de maladie ordinaire puis de longue maladie depuis le 01/10/2001, elle a été réintégrée le 02/12/2003 afin d'être mutée le même jour à la commune de Châteauneuf de Vernoux.*

*Si je prends un arrêté de licenciement, la commune de Châteauneuf de Vernoux qui a été son dernier employeur devrait assumer une indemnité de licenciement sur la totalité de sa carrière alors*

que sa mutation a remis à zéro le droit à un congé longue maladie puisqu'elle en a à nouveau bénéficié du 03/11/2008 au 30/05/2010 puis à partir du 08/07/2011.

Châteauneuf de Vernoux est une commune de 201 habitants, son budget de fonctionnement est de 150 000 euros. Les charges de fonctionnement sont réduites au maximum et les marges de manœuvres sont restreintes, les seules ressources étant les impôts et les dotations. Depuis son appartenance à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, elle doit faire face à de nouvelles charges (équipements sportifs, culturel, zone d'activité etc.)

La longue maladie de Mme FELIX Corine a déjà imposé des contraintes financières énormes à la commune de Châteauneuf de Vernoux.

La solution pour pallier à son absence : aide d'une secrétaire d'une commune voisine une journée quelquefois deux a vite trouvé ses limites malgré mes appels au centre de gestion, il n'y avait pas de candidat polyvalent pour effectuer un remplacement à mi-temps à Châteauneuf de Vernoux et en travaillant seul

le travail administratif s'est accumulé et le service rendu aux habitants s'est considérablement détérioré.

Le recrutement d'un agent à mi-temps s'est avéré être la seule solution pérenne et en adéquation avec la situation.

La commune a donc recrutée et titularisée un agent à mi-temps.

Elle a donc assuré le paiement du salaire de cet agent et une partie du salaire de Mme FELIX

Afin que Mme FELIX puisse se réinsérer dans son métier, les horaires ont été aménagées et le travail en binôme du 30/05/2010 au 08/01/2011 sans plus value pour la commune en terme de travail et d'horaire n'a pas permis une évolution de son état de santé puisqu'elle est depuis et à ce jour en congé grave maladie.

Outre le caractère indécent de cette indemnité, la commune n'ayant pas de volonté de licenciement mais veut régler une situation qui ne lui est en aucun cas imputable.

Le coût de ce licenciement qui représente 13 684,90 € n'est pas supportable par le budget communal. En effet, cela représente 10 % du budget soit 68 € par habitant.

La commune a déjà été suffisamment pénalisée par cette situation en terme de fonctionnement mais aussi au niveau financier.

Pour ces motifs et afin de ne pas mettre la commune de Châteauneuf de Vernoux en grande difficulté financière et rester cohérent avec la situation que je viens d'exposer

Je ne licencierais pas Mme FELIX Corine. »

Le Conseil Municipal à l'unanimité est solidaire de ce texte et approuve son envoi au Centre de Gestion.

## **RETRAIT COMMUNES D'ARCENS ET DE GOURDON DU SIVU SAIGC**

Monsieur le Maire fait part de la volonté des communes de GOURDON et d'ARCENS de demander la résiliation d'adhésion au Service Informatique du Sivu Centre Ardèche d'Aide de Proximité à l'informatique de Gestion Communale et aux Secrétariats, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En effet, suite au changement de secrétaire la mairie n'utilisant plus les logiciels Berger Levraut/Magnus ne répond plus aux critères lui permettant de bénéficier du service de proximité.

Les conditions de demande de retrait étant réunies le Comité Syndical du SIVU SAIGC du 25/09/12 a approuvé la demande de retrait de la commune.

Il appartient maintenant à chaque commune membre du SIVU SAIGC de délibérer favorablement – de façon expresse – pour le retrait de cette commune dans un délai de 3 mois, la date butoir étant

fixée au 23/12/12, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis des communes membres sera réputé défavorable au retrait.

Le Maire propose le retrait des Mairies de GOURDON et d'ARCENS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le retrait des mairies de GOURDON et d'ARCENS.

## **TRAVAUX**

- Un radar pédagogique mis a disposition gracieusement par Ardèche Signalisation a été installé jusqu'au 26 novembre 2012 afin de fournir des données chiffrées sur le trafic et les vitesses.

Possibilité d'achat de cet appareil dans le cadre de la Communauté de Communes afin de pouvoir répondre aux demandes des communes adhérentes.

Possibilité de subvention par le Conseil Général

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander une subvention du Conseil Général s'il y a lieu.

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Lecture du courrier de Tremplin concernant la liste des travaux à réaliser pour l'année 2013.

↳ Lecture du courrier sur l'incinération des végétaux

↳ Lecture du courrier de Mr DE PIERREFEU reçu en date du 27 octobre 2012.

↳ Inauguration de la salle Louis NODON le samedi 24 novembre 2012 à partir de 10h.

↳ Mr DORNE fait part de l'avancement des travaux d'AEP concernant les hauts de Châteauneuf et Vernoux. La tranche ferme est terminée. Actuellement 30 résidences ont été raccordées dont 27 sur Châteauneuf de Vernoux.

↳ Mr DORNE et Mr GUEZE ont assisté à une réunion au Syndicat Eyrieux Clair concernant la préparation du nouveau contrat de rivière et le SPANC.

↳ Mme ROSTAIND a commandé des végétaux auprès de Gamm Vert pour le massif crée au carrefour du pialou

↳ Le permis de construire de Mme MERLAND a été accordé.

↳ Problème Mme DELORD qui souhaite vendre sa maison mais problème d'accès.

Solution : établir un projet pour dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques ce qui impacterait la voirie et pourrait être subventionné.

La séance est levée à 22H40.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 13 décembre 2012 à 20h30 à la Mairie de CHATEAUNEUF DE VERNOUX.